

Si cela ne comprend pas tout, j'ignore ce qu'il faudrait y ajouter. Il comprend les études. Cette partie de l'article 15 permet à la Commission et à ses économistes de vérifier le coût du transport des céréales. Si les compagnies de chemin de fer peuvent démontrer qu'elles subissent des pertes constantes dans ces conditions, une fois qu'elles auront modernisé leur outillage et ainsi de suite, nous, dans l'Ouest canadien, serons disposés à accepter la chose. Mais nous n'y sommes pas disposés dans les circonstances actuelles, et l'article 329 laisse entendre par déduction que le reste du Canada nous subventionnerait. Nous rejetons vigoureusement cette formule.

Le ministre voudra bien, j'espère, examiner à nouveau l'article 329, qui est redondant puisque les paragraphes b et c de l'article 15 prévoient certaines études. D'où vient l'opposition du ministre? D'après l'article 15, la Commission a le droit de faire des études. Pourquoi s'en tient-il au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau? Pourquoi essaie-t-il de rompre un contrat inviolable?

Hier soir, le député de Mackenzie a déclaré que ce contrat nous tenait à cœur. Le ministre ne l'ignore pas. Nous irions plus vite s'il voulait supprimer cette partie du projet de loi et passer aux autres dispositions. Pourquoi veut-il conserver cet article du projet de loi qui, à la lumière de l'article 15, n'est plus que du verbiage. Le ministre a parlé de confiance. A mon avis, si le ministre avait confiance en sa propre mesure et si l'article 15 signifie quelque chose, il supprimerait cette partie de l'article 50 pour les raisons que j'ai indiquées.

• (6.10 p.m.)

Avant d'accepter dans son entier la recommandation de la Commission MacPherson, le ministre devrait lire les opinions divergentes formulées par M. Gobeil. Cela est important pour nous, de l'Ouest canadien. Nous voulons bien qu'on fasse des études particulières—de préférence à l'insu des intéressés, afin que les chemins de fer ne viennent pas jeter de la confusion avec leurs chiffres et parler de tonnes-milles à tort et à travers. Une étude économique? Parfait; nous sommes prêts à l'accepter. Mais une enquête publique est une tout autre histoire. Aucune n'a encore su évaluer de façon précise le coût du transport des céréales. La Commission Turgeon n'a pas réussi. La Commission MacPherson non plus, c'est sûr, comme, le rapport majoritaire l'a d'ailleurs reconnu. On est arrivé à quatre listes différentes de chiffres. Le ministre pourrait écourter le débat en supprimant l'article 50 et en faisant confiance à l'article 15, qui autorise la Commission à entreprendre tout ce qu'il veut qu'elle fasse.

M. le président suppléant: Avant d'accorder la parole au député de Moose-Jaw-

Lake-Centre, le comité me permettrait-il d'annoncer ce que nous ferons ce soir, à 10 heures, lors de la motion d'ajournement?

Des voix: Entendu.

[Français]

M. le président: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Lapointe (M. Grégoire)—La navigation—A propos de la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent; le député de Sherbrooke (M. Allard)—L'administration de la justice—A propos de la requête de M. Louis Sicotte, qui réclame la révision de ses deux procès; le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge)—Le centenaire de la confédération—Le train du centenaire—L'opportunité d'un arrêt à Trail (C.-B.).

[Traduction]

M. Pascoe: Monsieur le président, j'attendais de voir si le ministre se lèverait pour accepter la proposition du préopinant et retirer cet article. Dans ce cas, je n'aurais pas eu besoin de prendre la parole de nouveau pendant ce débat pour souligner la nécessité de préserver tel quel le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

J'ai déjà parlé brièvement de ce sujet. Hier soir j'étais de l'avis du ministre jusqu'à un certain point lorsqu'il a dit que la Commission se servirait de ses propres chiffres pour déterminer le montant du revenu provenant du transport de céréales pour l'exportation. Ce soir, je me sens tenu d'ajouter quelques mots à ce que j'ai déjà dit; en tant que député de l'Ouest, c'est le moins que je puisse faire en faveur du maintien absolu des dispositions statutaires qui régissent le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau établi en 1897. C'est un peu la faute du ministre si je reviens là-dessus. En effet, en écoutant ses remarques au comité hier soir, j'ai eu l'impression qu'il trouvait le revenu provenant du transport des céréales insuffisant, et que, selon lui, il serait nécessaire d'accorder une subvention. Dans l'Ouest, nous sommes d'avis que le paiement d'une subvention serait le prélude de l'abolition de ce tarif statutaire.

Nous soutenons que les recettes provenant du transport du grain sont compensatoires au point de rembourser suffisamment ce qu'il coûte aux chemins de fer. Je vais essayer de prouver, pour ma propre satisfaction au